



HAL
open science

Les îles Mascareignes, l'Inde et les Indiens pendant la Révolution française

Claude Wanquet

► **To cite this version:**

Claude Wanquet. Les îles Mascareignes, l'Inde et les Indiens pendant la Révolution française. *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1991, 78, pp.29 - 57. 10.3406/outre.1991.2872 . hal-03990854

HAL Id: hal-03990854

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03990854>

Submitted on 15 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Les îles Mascareignes, l'Inde et les Indiens pendant la Révolution française

Claude Wanquet

Citer ce document / Cite this document :

Wanquet Claude. Les îles Mascareignes, l'Inde et les Indiens pendant la Révolution française. In: Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 78, n°290, 1er trimestre 1991. pp. 29-57;

doi : <https://doi.org/10.3406/outre.1991.2872>

https://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1991_num_78_290_2872

Fichier pdf généré le 01/10/2018

Résumé

A la fin de l'Ancien Régime, les îles Mascareignes entretiennent déjà avec l'Inde de multiples rapports, économiques surtout, mais aussi militaires et politiques. L'esprit nouveau de l'époque révolutionnaire incite leurs habitants à affirmer une politique indienne très volontariste. Elle se traduit par plusieurs interventions dans les affaires intérieures des comptoirs français en Inde et le désir de contrer l'hégémonie anglaise par un soutien actif à Tipu, le sultan de Mysore. Cependant, diverses raisons, en particulier les priorités accordées à la défense militaires des îles et surtout au maintien de leur ordre social esclavagiste, limitent finalement à peu de choses la portée effective de cette politique. La Révolution aura toutefois permis l'expression d'une nouvelle manière de concevoir les rapports entre Européens et Indiens et, peut-être, chez ces derniers, la pénétration, au moins superficielle, d'une idéologie égalitaire et libertaire.

Abstract

At the end of the Old Regime, the Mascarene islands were already connected to India through numerous links which were mainly economical but also military and political. The new spirit of the revolutionary age encouraged their inhabitants to assert a very voluntarist Indian policy. They intervened several times in the domestic affairs of the French settlements in India and wished to counter the English hegemony owing to active support to Tipu, the sultan of Mysore. In the end, nevertheless, various reasons, particularly the priorities given to the military defence of the islands and above all to the maintaining of their social order based on slavery, considerably restricted the effective consequences of this policy. However, thanks to the Revolution, a new way of viewing the relationships between the Europeans and the Indians was allowed expression and among the latter an egalitarian and libertarian ideology may have penetrated at least superficially.

LES ILES MASCAREIGNES, L'INDE ET LES INDIENS PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE *

par
CLAUDE WANQUET

Le 14 août 1793, l'Assemblée coloniale de l'Ile de France, ayant été informée que Pondichéry est à nouveau assiégé par les Anglais, déclare « la patrie en danger dans les mers de l'Inde ». Elle arrête en conséquence que le « pouvoir exécutif sera tenu d'armer sur le champ 4 frégates pour y aller combattre », auxquelles seront joints, après avoir été armés, « les deux plus forts vaisseaux de commerce en rade »¹. Puis, comme le vice-amiral de Saint-Félix, qui commande la flotte française, excipant des instructions reçues du ministre de la Marine, rechigne à suivre ces ordres, elle le décharge de toute responsabilité dans l'opération et souligne péremptoirement que le premier de ses devoirs est d'obéir « au peuple de l'Ile de France ».

Cet ensemble de décisions, prises après des discussions passionnées, est très lourd de significations et de conséquences. Il exprime tout d'abord la conviction que l'Inde est, au même titre que telle ou telle partie de l'Europe, un des théâtres du monde où se joue le sort de la Révolution française. Il signifie ensuite que l'Ile de France, en le déclarant solennellement, confirme son étroite appartenance à la nation qui incarne cette Révolution. Il manifeste enfin que, nonobstant cette fidélité, elle n'hésite pas, le besoin étant impérieux, à contredire les ordres de cette même nation, mais pour mieux la servir et, pourraient toujours dire les légitimistes, en ne faisant qu'anticiper sur ses décisions

* Communication présentée au colloque *L'Inde et la Révolution française* de Delhi (27 février-1^{er} mars 1989). La version anglaise de ce texte devrait paraître dans les actes de ce colloque publiés par l'Indian Council of Historical Research.

1. Archives nationales de Maurice (A.M.), B 12/A.

prévisibles. La démarche est complexe, comme est foncièrement complexe une expérience révolutionnaire insulaire qui se veut à la fois fidélité au modèle métropolitain et transposition, adaptation, donc inévitablement déformation, de ce modèle ².

Et ce que je voudrais tenter de cerner, dans cette communication, c'est précisément la spécificité de la politique indienne des Mascareignes pendant la Révolution. Politique qui est certes un écho, un relais d'une politique française d'ensemble (et se veut clairement telle), mais en même temps quelque chose de foncièrement original déterminé par une dimension sur laquelle reviennent constamment les textes de l'époque, « la localité ».

En soulignant d'emblée les multiples difficultés de l'entreprise :

— Premier problème : la politique ultramarine de la Révolution, et particulièrement sa politique indienne, sont très mal connues. Sur ces sujets, l'historiographie française est tout à fait désuète ou d'une affligeante médiocrité, quand elle ne demeure pas, purement et simplement, muette.

Sur les aspects propres de la Révolution en Inde, et particulièrement sur les épisodes intéressant les comptoirs français, les ouvrages les plus documentés restent ceux de M. V. Labernadie ³. Mais, très vieillis, ils réduisent les expériences révolutionnaires à de confuses et stériles querelles d'individus, ce qui n'est sans doute pas entièrement faux au regard des microcosmes dans lesquels elles se déroulaient, mais ce qui n'explique certainement pas tout et surtout fait négliger ou ridiculiser la portée que la Révolution pouvait avoir auprès des étrangers qui en étaient les témoins (pas seulement les Indiens, mais aussi les autres Européens). A l'évidence, M. V. Labernadie n'avait que peu de sympathie pour les révolutionnaires, présentés comme des trublions dont l'agitation fait fuir tous les « honnêtes gens » ⁴, et quasiment jamais elle ne les a gratifiés d'un quelconque dessein général ⁵.

2. Sur cette dualité, voir Cl. WANQUET, « Révolution française et identité réunionnaise », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1^{er} et 2^e trim. 1989, pp. 35-74.

3. *La Révolution et les établissements français dans l'Inde, 1790-1793*, Paris et Pondichéry, 1930, 343 + XXVIII p.; *Le vieux Pondichéry 1673-1875*, Paris et Pondichéry, 1936, 448 p.

4. « ... A l'époque où nous sommes arrivés [1792] la ville s'était vidée du meilleur d'elle-même ; ses véritables habitants avaient fui, laissant, à de rares exceptions près, la place à la racaille... », *La Révolution et les établissements...*, *op. cit.*, p. 205.

5. Sauf toutefois Lescallier, dont elle fait grand éloge. Cf. *La Révolution et les établissements...*, *op. cit.*, pp. 338-342.

Ce dessein général, on le chercherait également en vain dans les histoires d'ensemble de la colonisation française ou de la Révolution, même chez des auteurs récents ⁶ et/ou qui font autorité en la matière ⁷.

Pour expliquer un tel désintérêt, on peut sans doute invoquer l'extrême complexité, pour un Français, du monde indien. La difficulté, aussi, à percevoir une politique claire de la Révolution en matière coloniale ⁸, tant les hésitations, incohérences, contradictions des Assemblées et responsables divers s'avèrent nombreuses en ce domaine. Le fait également que l'emphase jusqu'à présent portée presque exclusivement, en matière d'étude de la politique indienne de la France, sur les « grandes » figures de l'Ancien Régime, les Dupleix, Lally, Bussy... a relégué à une espèce de rang mineur la période de la Révolution plus attirante, semble-t-il, pour des romanciers friands d'exotisme et d'aventures individuelles que pour de « véritables scientifiques ». Mais la vraie raison n'est-elle pas surtout, malheureusement, que ces derniers préfèrent généralement s'acharner sur le terroir exigü d'un village de « la France profonde » que s'aventurer dans l'immense domaine du continent indien ?

— Seconde difficulté pour ma démarche : l'émiettement considérable des sources sur lesquelles l'appuyer. Ainsi, la documentation relative à l'Inde et aux Indiens que j'ai pu trouver dans les archives révolutionnaires de La Réunion et de Maurice était, sauf cas trop rares, pulvérisée dans une foule de dossiers. D'autres, que je n'ai pu encore étudier en détails, devraient vraisemblablement recéler aussi des informations intéressantes. Je pense, par exemple, aux archives du secteur maritime, très volumineuses à Maurice, en particulier aux déclarations des capitaines de navires à leur arrivée à Port-Louis.

— Dernier obstacle rencontré : les documents auxquels j'ai pu avoir accès traduisent presque exclusivement la politique indienne des îles à son départ. Rares sont ceux, comme la correspondance de Chappuis, qui m'ont permis de la suivre réellement sur le terrain. Il y a là une lacune que, je l'espère, l'apport d'informations de sources indiennes devrait permettre de combler.

Ces remarques faites, qui d'emblée disent clairement les limites de mon travail, les questions que je voudrais aborder dans cette communication sont multiples, à savoir :

6. Par exemple, dans la série intitulée *L'aventure coloniale de la France*, parue en 1987 chez Denoël, la période de la Révolution occupe à peine plus d'une quarantaine de pages (pp. 18 à 59) sur les 262 consacrées à *L'Empire renaissant 1789-1871*. Encore nombre de ces pages retracent-elles la situation des colonies avant 1789. Et l'auteur, Jean MARTIN, par ailleurs bon spécialiste des Comores, n'apporte sur les colonies à l'époque de la Révolution, ni au niveau de l'information, ni à celui de la problématique, strictement rien de neuf.

7. La liste des ouvrages généraux célèbres sur la Révolution française qui escamotent totalement ou presque le secteur colonial serait tellement longue que nous préférons n'en citer aucun !

8. Jean BRUHAT, par exemple, souligne qu'il faut être très prudent avant de pouvoir parler d'une politique « colonialiste » ou « anticolonialiste » de la Révolution, « Colonialisme et anticolonialisme au temps de Robespierre », *La Pensée*, nov.-déc. 1961, pp. 43-56.

- Quel héritage indien les Mascareignes révolutionnaires ont-elles reçu de l'Ancien Régime ?
- Comment l'ont-elles perçu et assumé dans un contexte qui était nouveau ? Ont-elles continué une politique, somme toute traditionnelle, ou l'ont-elles modifiée en fonction des idéaux révolutionnaires ?
- Cette politique se confondait-elle avec celle de la France ou fut-elle, par la force des choses ou par volonté délibérée, autre ?
- Comment et jusqu'où se transforma-t-elle en actes ?
- Quelles en furent les conséquences en Inde ? En particulier l'idéologie révolutionnaire pénétra-t-elle réellement le pays par son entremise ou demeura-t-elle un simple accessoire, quelques oripeaux nouveaux dont on affublait un impérialisme tout à fait conventionnel ?
- Quelles répercussions eut-elle aussi sur la scène insulaire ? Modifia-t-elle, en particulier, la perception locale des Indiens ? Facilita-t-elle leur insertion politique et sociale ?

I. — L'HÉRITAGE DE L'ANCIEN RÉGIME

A la fin du XVIII^e siècle, les relations entre l'Inde et les Mascareignes sont multiples et complexes. Les présenter clairement est d'autant plus malaisé qu'elles traduisent des situations ou des aspirations souvent contradictoires. Il y a loin, en effet, entre les évidentes parentés qui existent sur de nombreux points entre les îles et les comptoirs français et les âpres rivalités qui les opposent parfois au niveau politique. Loin également entre la dépendance dans laquelle se trouvent les Mascareignes, pour une partie de leur approvisionnement et de leur main-d'œuvre, vis-à-vis de l'Inde et leur ambition d'y jouer, comme une sorte de fer de lance de la France, un rôle militaire et expansionniste important.

Entre les îles et les comptoirs français de l'Inde, c'est d'abord la notion de communauté qui s'impose, à l'intérieur d'un ensemble géopolitique, celui des colonies orientales françaises. Communauté qu'expliquent non seulement les parentés entre leurs systèmes et leurs personnels administratifs et judiciaires, mais aussi les parentés au niveau de leurs populations, de leurs comportements sociaux et culturels.

Entre Saint-Denis, Port-Louis d'une part, Pondichéry ou Chandernagor de l'autre, on voit tout d'abord « tourner » les mêmes hommes, administrateurs, militaires, juges... Un exemple caractéristique : les trois gouverneurs qui se succèdent à Pondichéry entre la fin de la guerre d'Indépendance américaine et les débuts de la Révolution : le premier, le vicomte de Souillac, ancien commandant particulier de Bourbon, est arrivé le 21 mai 1785 du gouvernement de l'Île de France où il retourne dès le 8 octobre de la même année, comme

gouverneur général de tous les établissements français au-delà du cap de Bonne-Espérance cette fois; le second, le colonel David Charpentier de Cossigny, part dès le 26 septembre 1787 prendre le commandement de Bourbon; le troisième, le vicomte de Conway, ne reste que jusqu'au 5 octobre 1789, avant de devenir à son tour gouverneur général à Port-Louis⁹. Et il n'y a pas que les chefs pour passer d'une colonie à l'autre. Toute une armada d'officiers, magistrats, fonctionnaires... les imite dans ce périple.

Or, ces gens laissent généralement derrière eux, dans les divers postes où ils passent, des intérêts divers et souvent de la famille. Il y aurait une étude passionnante à faire sur les ramifications de certaines familles de notables en Inde et dans les Mascareignes. A elle seule, celle des Monneron mériterait une monographie¹⁰.

Les comportements quotidiens, les styles et les décors de vie dans les comptoirs et les îles ont donc de nombreux points communs, au moins pour la partie aisée de la population blanche : même usage général des chites dans l'habillement et l'amueblement¹¹, même vogue des mousselines brodées, mêmes figures pittoresques des « pions »...

Toutes ces parentés, cependant, ne doivent pas faire oublier le lourd contentieux qui existe entre Pondichéry et Port-Louis depuis que cette dernière a été choisie en 1789 comme capitale des établissements français dans l'océan Indien. Une âpre polémique a précédé cette désignation, qui est loin d'être terminée, et ses échos alimenteront encore plusieurs écrits de l'époque révolutionnaire¹².

Cependant, les relations des Mascareignes avec l'Inde en général se situent surtout au niveau économique. De ce vaste continent, les îles attendent en effet beaucoup : des richesses, de la main-d'œuvre, des approvisionnements.

Les richesses, c'est le commerce dit « d'Inde en Inde » qui les produit. Il consiste, pour les négociants des îles, à aller vendre dans les comptoirs, ceux de la côte orientale surtout, quelques marchandises locales, en petites quantités, tels le girofle ou le bois d'ébène, et surtout des produits de luxe européens. Et à y acheter, en contrepartie, outre diverses denrées alimentaires sur lesquelles nous reviendrons plus loin, certains produits exotiques et surtout toute une

9. Marguerite V. LABERNADIE, *Le vieux Pondichéry...*, *op. cit.*, p. 384.

10. Quelques informations sur la famille à l'époque de la Révolution figurent dans Adrien d'ÉPINAY, *Renseignements pour servir à l'histoire de l'île de France*, pp. 206-207.

11. Cf. T.N. CHRISTOPHE-TCHAKALOFF, « L'apport de l'Inde comme foyer iconographique dans les arts décoratifs réunionnais aux XVIII^e et XIX^e siècles », in *Les relations historiques et culturelles entre la France et l'Inde, XVIII^e-XX^e siècle*, Actes de la Conférence de l'Association historique internationale de l'océan Indien, Saint-Denis, juillet 1986, t. I, p. 223.

12. Cf. Cl. WANQUET, « Pondichéry et/ou Port-Louis, ou les incertitudes de la stratégie française dans l'océan Indien à la fin du XVIII^e siècle », in *Les relations historiques et culturelles...*, *op. cit.*, t. I, pp. 343-362.

gamme d'étoffes, des plus fines, qui font fureur en France ¹³, aux plus grossières, comme les toiles bleues servant traditionnellement à l'habillement des esclaves ¹⁴. Cette activité est une des composantes fondamentales d'un ensemble économique qu'Auguste Toussaint a appelé la *Route des îles* ¹⁵, un commerce fructueux auquel s'ajoutent les revenus des tractations en lettres de changes sur Paris conclues entre les négociants des Mascareignes et les ressortissants anglais aux Indes désireux de faire passer en Europe une part de leurs revenus ¹⁶.

De la main-d'œuvre, l'Inde en fournit aussi traditionnellement aux îles. Main-d'œuvre servile tout d'abord. Dans les débuts de la colonisation, elle était numériquement importante : sur 387 esclaves recensés à Bourbon en 1708, 73, dont 13 femmes, étaient indiens. Les effectifs serviles indiens s'amenuisèrent notablement par la suite : à la fin du XVIII^e siècle, les esclaves indiens, surtout bengalis, n'étaient plus que quelques dizaines ¹⁷. Les Indiens libres, en revanche, étaient beaucoup plus nombreux. On faisait appel à eux, en effet, pour certains métiers artisanaux (tisserands, orfèvres par exemple) et surtout pour les besoins importants de la marine où les ouvriers et matelots européens faisaient traditionnellement et cruellement défaut. On trouvait donc, surtout concentrés à Port-Louis, une petite communauté de marins musulmans, les lascars, et un groupe plus nombreux de malabars hindouistes. Les uns et les autres ont été étudiés dans une thèse demeurée inédite ¹⁸ par Muslem Jumeer qui montre en particulier qu'ils venaient de territoires très divers de l'Inde et non pas de façon écrasante, comme on l'avait trop rapidement affirmé, du seul pays tamoul ; que leur mouvement d'immigration, après avoir pratiquement cessé à la fin de la période de la Compagnie des Indes, avait repris de plus belle à l'époque royale ; qu'ils formaient des ensembles culturellement assez homogènes, les malabars groupés autour de leur « chef », Denis Pitchen, les lascars unis dans la pratique d'un islam fortement teinté de rites chi'ites qui avait fini par les faire apparaître, aux yeux de l'opinion blanche, plus comme une communauté religieuse que comme un groupe professionnel.

13. Sur cette vogue, voir Jacqueline JACQUE, « La révolution des indiennes au XVIII^e siècle en France », in *Les relations historiques et culturelles...*, op. cit., t. I, pp. 199-204.

14. Sur cette grande variété d'étoffes, voir Marie-Claude BUXTORF, « Colonie, comptoirs et compagnie : Bourbon et l'Inde française, 1720-1767 », in *Les relations historiques et culturelles...*, op. cit., t. 2, p. 166.

15. *La route des îles. Contribution à l'histoire maritime des Mascareignes*, Paris, 1967, 540 p.

16. Cf. Auguste TOUSSAINT, *Le Mirage des îles. Le négoce français aux Mascareignes au XVIII^e siècle*, p. 34.

17. Urbain LARTIN, « Les Indiens dans la société bourbonnaise (depuis les débuts du peuplement jusqu'en 1815) », in *Les relations historiques et culturelles...*, op. cit., t. 2, pp. 187-188.

18. « Les affranchis et les Indiens libres à l'Île de France au XVIII^e siècle, 1721-1803 », thèse de troisième cycle, Université de Poitiers, s.d., 485 p.

De l'Inde, enfin, les Mascareignes attendent un certain nombre de produits alimentaires qu'elles ne produisent pas, ou pas suffisamment : sucre, huile, mantèque et surtout riz et blé.

L'Île de France, en effet, à la fin de l'Ancien Régime, ne pourvoit globalement qu'au tiers des besoins alimentaires de ses habitants. Et il lui faut par ailleurs assurer le ravitaillement de la station navale française de l'océan Indien et de troupes parfois nombreuses. Pour ce faire, elle compte en priorité sur sa voisine, Bourbon, dont la vocation vivrière a été fortement affirmée, et même imposée, depuis La Bourdonnais, et qui est, à de multiples égards, selon une expression couramment employée à l'époque, sa « nourrice ». L'hypothèse d'une vie des îles en quasi-autarcie n'est pas absurde et, au moment de leur plus complet isolement durant l'époque révolutionnaire (vers 1795-1796), elle se réalisera presque. Mais au prix d'un sévère rationnement imposé aux habitants¹⁹. Et, ordinairement, une partie importante du ravitaillement vivrier de l'Île de France vient des autres pays de l'océan Indien, de Madagascar en priorité (pour le riz et les bœufs), mais aussi du Cap, de Batavia... et de l'Inde, particulièrement du Bengale. En 1788, par exemple, année où les conditions climatiques ont été médiocres pour l'agriculture bourbonnaise, les administrateurs généraux d'Entrecasteux et Motais misent, pour compléter l'approvisionnement de l'île, sur trois cents à quatre cents milliers de livres de blé qui restent d'un précédent arrivage de l'Inde. Ils songent aussi à établir à Goa « un agent très intelligent qui pourrait y rassembler, par la voie des bâtiments portugais, des bleds et des riz qu'il tirerait de Din, de Daman et des Golphes de Guzurate et de Cambaye »²⁰.

Cependant la dépendance, en de nombreux domaines, des Mascareignes vis-à-vis de l'Inde ne laisse pas d'inquiéter un certain nombre de responsables, tant au niveau local qu'à celui des bureaux ministériels. Elle pose en effet — ou peut poser à terme — de multiples problèmes.

Comment, tout d'abord, « intégrer » à l'intérieur des îles, la main-d'œuvre indienne libre ? Ne risque-t-elle pas, particulièrement par ses usages religieux spécifiques, de créer certains troubles sociaux ?

Le commerce d'Inde en Inde n'expose-t-il pas des îles, où la pénurie de bonne monnaie est un mal chronique, à en souffrir davantage encore par

19. Au début de 1794, à l'Île de France, « chaque citoyen se trouve réduit à quatre ou six onces de mauvais pain par jour » et, même ainsi, les réserves de blé ne dépassent pas quarante-six jours. Cf. Cl. WANQUET, *Histoire d'une Révolution. La Réunion 1789-1803*, t. 2, p. 126.

20. Lettre au ministre de la Marine n° 134 du 4 janvier 1789, Archives nationales (A.N.), col. C 4/96.

l'hémorragie continue de piastres qu'il occasionne ? Et ce au profit des Anglais, maîtres du Bengale ! ²¹

La dépendance alimentaire des îles, intrinsèquement humiliante pour l'orgueil national et toujours aléatoire, ne risque-t-elle pas de devenir un jour ou l'autre catastrophique dans le contexte d'âpre rivalité qui existe en Inde entre la France et l'Angleterre ?

C'est ce dernier point qui inquiète surtout l'administration royale. D'où sa satisfaction lorsque la production vivrière des îles est suffisamment bonne, comme en 1777, pour pouvoir envoyer 50 000 livres de blé et 12 000 livres de légumes secs au Mozambique portugais touché par la disette et même, en quatre voyages échelonnés d'août 1777 à février 1778, 630 000 livres de blé en Inde ²². *La Gazette des îles de France et de Bourbon* se fait largement l'écho de telles opérations. Car l'occasion est trop belle de démontrer aux Anglais « que la ressource d'affamer ces Isles en est une de moins de leurs calculs » ²³.

Cet aspect de « guerre psychologique », sur lequel insistent les administrateurs, n'est qu'un des épisodes du vaste affrontement franco-anglais dans les mers de l'Inde qui dure depuis des décennies. Dans cette lutte multiforme, les Mascareignes jouent un rôle fondamental. « Clef de la mer des Indes », « Gibraltar de l'Est », « boulevard des possessions françaises en Asie », autant d'expressions courantes, selon Saint Elme Le Duc, pour désigner alors l'île de France ²⁴. Ce rôle stratégique primordial a été officiellement reconnu, on l'a vu plus haut, avec la désignation, en 1789, de Port-Louis comme capitale des établissements français au-delà du cap de Bonne-Espérance. Non seulement les Mascareignes abritent et nourrissent ordinairement la station navale de l'océan Indien, mais elles deviennent encore à l'occasion — comme l'avait voulu La Bourdonnais — un nid de corsaires et un réservoir de soldats. Mémorialistes et administrateurs se plaisent fréquemment à évoquer leur patriotisme vivace et à rappeler les qualités démontrées par les Volontaires de Bourbon dans les guerres de l'Inde ²⁵. « Ce sont de braves gens », dira des Réunionnais, en 1795, leur gouverneur Jacob, « avec une lueur d'espérance ils seraient intrépides car ils aiment leur patrie » ²⁶.

21. D'où l'amertume qui perce par exemple dans les lettres de Motais à Chevreau n° 38 et 71 des 29 novembre 1784 et 11 août 1785, A.M.O.A./A et B.

22. Ces envois sont mentionnés par J. F. CHARPENTIER DE COSSIGNY dans l'appendice de sa *Lettre à M. Sonnerat* parue en 1784.

23. Lettre des administrateurs généraux La Brillanne et Maillart au ministre de la Marine n° 21 du 26 mars 1777, A.N., col. C 4/91.

24. *Île de France. Documents pour son histoire civile et militaire*, p. 9.

25. Il est d'ailleurs admis comme une sorte de postulat que les créoles de Bourbon ont naturellement du goût, voire même une sorte de passion, pour les armes.

26. Lettre au gouverneur général Malartic n° 67 du 14 nivôse an IV, 25 décembre 1795, Archives départementales de La Réunion (A.D.R.), L 97.

II. — LES DONNÉES NOUVELLES DE L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE ET L'AFFIRMATION D'UNE POLITIQUE INDIENNE VOLONTARISTE

Comment a été assumé, à l'époque révolutionnaire, l'héritage indien ? Pour répondre à cette question, il faut d'abord comprendre ce qu'a été fondamentalement la Révolution aux Mascareignes, à savoir la prise en mains progressive et quasi complète par les colons de la conduite de leurs propres affaires. Jusqu'alors, ils n'avaient aucun moyen, non seulement de représentation, mais même d'expression. Or, à peine réunies, le 27 avril 1790 à l'Île de France, le 25 mai à Bourbon, les Assemblées générales se déclarent permanentes et inviolables, et affirment leur volonté de réformer de fond en comble l'organisation intérieure des îles. La Révolution insulaire, c'est d'abord une explosion de liberté qui se fait au détriment des pouvoirs traditionnels qui, jusqu'alors, régnaient en maîtres quasi absolus, ceux des gouverneurs et militaires, images locales et suppôts du trop tristement célèbre « despotisme ministériel ».

Dans l'ivresse de leur liberté toute fraîche, les habitants des îles abordent, dans des discussions passionnées, toutes les questions susceptibles de les intéresser. Et parmi elles, celle de leurs rapports avec l'Inde. S'opère ainsi, très vite, une prise de conscience de ce que l'on pourrait appeler le rôle « indienne » ou « indianocéanique » que les Mascareignes ont à jouer. Et ceci, à partir de quelques concepts clairement affirmés.

D'abord celui de la solidarité, d'intérêts et de sentiments, avec les Français des comptoirs de l'Inde. On exalte la fraternité qui doit exister entre tous les ressortissants d'une même Nation, on réclame pour tous la possibilité d'accéder aux mêmes idéaux. Dès le 6 mai 1790, l'Assemblée de Port-Louis invite ainsi les habitants de Pondichéry à discuter avec elle de problèmes communs. Ricard insiste particulièrement sur la nécessité de ranimer chez eux la confiance dans la mère patrie. D'autres députés demandent l'établissement de liens comparables avec Chandernagor et Mahé²⁷. Fort de sa position de capitale des établissements français de l'océan Indien et de l'antériorité de son expérience révolutionnaire, Port-Louis entend, en fait, jouer vis-à-vis des Français de l'Inde un rôle, non seulement de protecteur, mais aussi de modèle. Il leur envoie des informations sur les événements de France, leur propose de les représenter, sans frais, à Paris... Et, en réponse, les Assemblées coloniales qui se constituent à Mahé ou Chandernagor remercient celle de l'Île de France « du grand

27. A.M. B1/A.

exemple » qu'elle leur a donné, expriment leur intention de « marcher sur ses traces », lui demandent conseils et protection ²⁸.

Mais les liens qui se tissent ou se renforcent ainsi avec les comptoirs de l'Inde font mieux prendre conscience aux habitants des Mascareignes (ou du moins à ceux qui les représentent dans les Assemblées coloniales) d'un autre concept fondamental, celui de la globalité des problèmes de l'Inde. La « régénération » des comptoirs français sur ce continent ne peut se faire en ignorant l'entourage géographique et les conditions stratégiques générales. C'est ce qui ressort clairement des discussions passionnées de l'Assemblée coloniale de Port-Louis, en juillet-août 1790, à propos du délicat problème que lui a soumis son homologue à Chandernagor, la désignation d'un nouveau commandant en remplacement de Montigny qui, en désaccord avec elle, s'est enfui dans un comptoir hollandais. La commission spécialement créée pour examiner le choix, pour ce poste, fait par le gouverneur général Conway, de Canaples, souligne en effet très bien que des qualités militaires, même confirmées, ne suffisent pas pour une telle fonction et qu'il y faut aussi des talents diplomatiques susceptibles de séduire les princes indigènes. Or, précisément, Canaples a contre lui d'être mal vu de Tipu, ce qui peut être un grave handicap pour la stratégie française en Inde.

Une stratégie — et c'est là un autre thème fondamental et constant — que les Mascareignes veulent ambitieuse et construite autour d'elles. Les mémoires et pétitions qu'elles envoient aux Assemblées de la mère patrie le répètent à l'envi. Au point que ce rôle devient même plus tard l'ultime et habile justification qu'elles proposent de leur refus d'appliquer la loi abolissant l'esclavage, l'affront fait à la République devenant volonté de lui conserver intacte « une importante clef des mers de l'Inde » ! ²⁹

La passion pour les affaires de l'Inde qu'expriment nombre de délibérations des Assemblées de Port-Louis n'a pas de quoi surprendre lorsqu'on constate que, parmi leurs membres les plus influents, figurent plusieurs personnalités qui ont eu par le passé une activité très importante dans ce pays. Ainsi le premier président de l'Assemblée coloniale de l'Île de France, puis le premier commandant général de sa garde nationale, est le colonel d'Houdetot qui a fait en Inde campagne sous les ordres de Bussy et est l'auteur d'un plan d'expédition dans ce pays présenté quelques années plus tard au Directoire ³⁰.

Un autre des députés les plus en vue de la première législature, bientôt désigné pour le poste important de procureur général syndic, est Yvon,

28. Voir, par exemple, la lettre de l'Assemblée coloniale de Mahé à celle de l'Île de France du 25 février 1791, A.M. D3/2.

29. Sur cette argumentation aussi spécieuse qu'habile, voir Cl. WANQUET, *Histoire d'une révolution...*, *op. cit.*, t. 2, pp. 491-492.

30. « Précis du plan de l'expédition projetée pour l'Inde... présenté aux membres du Directoire en 1799 », in SAINT-ELME LE DUC, *op. cit.*, p. 25.

ex-brigadier des armées du Roi, qui lui aussi s'est illustré dans les campagnes de l'Inde et connaît parfaitement les problèmes de Pondichéry.

Mais une importante question se pose : les affaires de l'Inde, relevant de la politique extérieure, ne sont-elles pas de la seule compétence du représentant officiel du pouvoir exécutif national, le gouverneur ? C'est le problème qui est au cœur du débat sur Chandernagor cité plus haut, dont l'importance se mesure tant à la passion et à l'ampleur des discussions qu'il provoque³¹, qu'à la multiplication des commissions et délégations que, toute autre affaire cessante, l'Assemblée nomme pour s'en occuper et en conférer avec Conway. Les rapports qu'elle entretient avec ce dernier sont déjà très tendus et il lui est bien difficile de rester insensible à l'habile supplique de l'Assemblée coloniale de Chandernagor quand elle dénonce dans le gouverneur général, aussi impopulaire à l'Île de France qu'il le fut en Inde, leur « tyran commun »³². Aussi certains députés n'hésitent pas à proposer que l'Assemblée procède elle-même à la désignation du remplacement de Montigny. Et si, en définitive, le souci légaliste l'emporte et si l'Assemblée finit par entériner la désignation de Canaples, c'est en rendant Conway seul responsable des conséquences éventuellement néfastes qu'un tel choix pourrait avoir et en imposant au moins au nouveau commandant de Chandernagor de prêter devant elle, avant son départ, le serment de fidélité aux principes nationaux³³.

S'est en fait amorcé ainsi un processus de prise en mains par les colons de la politique extérieure, et particulièrement de la politique indienne, des Mascareignes, qui se continue par la désignation, en 1791, d'Yvon pour accompagner Gautier, choisi par le nouveau gouverneur général Cossigny, dans une mission de conciliation auprès des habitants de Chandernagor³⁴. Cette politique trouve son terme logique avec la décision unilatérale de l'Assemblée, en 1793, d'organiser une expédition pour secourir Pondichéry, citée au début de ce travail. Car ce n'est plus seulement sur l'autorité du gouverneur local qu'elle empiète alors, mais sur celle du ministre et de l'Assemblée nationale. Position qu'elle justifie hautement, en déclarant « que la situation de la République ne permet pas à la Convention de prendre toutes les déterminations qui seraient nécessaires pour la conservation de l'Île de France, que les mesures prises par le Conseil exécutif provisoire sont généralement insuffisantes » et

31. Ce débat occupe une grande partie des séances des 12, 13, 14, 16, 19 juillet, 28, 30, 31 août, 2 et 6 sept. 1790. A.M. B2/A, B2/B, B2/D.

32. Adresse lue à la séance du 12 juillet 1790, A.M. B2/A.

33. Séance du 6 septembre 1790, A.M. B2/D.

34. Lors du premier débat sur les affaires de Chandernagor, certains députés avaient déjà proposé Yvon — qui avait alors refusé — pour le poste de commandant.

que, en conséquence, « il semble que la colonie doive s'occuper elle-même de la sauvegarde de son territoire »³⁵.

Les circonstances, « la force des choses », telles sont donc la justification foncière d'une politique extérieure spécifiquement insulaire. Et ces mêmes circonstances, dans les années suivantes, ne font qu'en renforcer la cohésion et l'originalité. Tout d'abord l'effacement de la métropole qui, pendant de longs mois, paraît oublier ses lointaines colonies orientales et ne leur envoie pas les renforts qu'elles réclament à grands cris. Ensuite, phénomène corollaire du précédent, l'accentuation de la pression anglaise qui impose pratiquement aux Mascareignes un état de blocus. Enfin, et surtout, la décision des îles de refuser l'abolition de l'esclavage qui, nonobstant leurs déclarations de fidélité à la France, les place en fait, de 1796 à 1802, dans une situation de quasi-indépendance.

La politique indienne des dirigeants des Mascareignes, il est facile de la résumer en quelques mots : c'est la volonté acharnée de faire pièce à la tentative d'hégémonie en Inde des Anglais. Des Anglais auxquels le patriotisme et l'idéologie révolutionnaires prêtent des traits nouveaux. Ils ne sont plus, en effet, seulement les ennemis traditionnels, mais l'incarnation de tous les crimes et de toutes les tyrannies que la Révolution doit précisément balayer. L'Assemblée coloniale réunionnaise dépeint ainsi longuement leurs cruautés aux Antilles, les représentant « comme des monstres avides de sang français, comme des cannibales »³⁶. Imagerie à laquelle adhère fortement l'opinion, puisque les frustes habitants de Saint-Joseph qui, selon Bory de Saint-Vincent, « presque livrés à l'état de nature, savent à peine qu'il existe une métropole »³⁷, affirment pourtant en 1798 « préférer mourir les armes à la main plus tôt que de livrer leur pays à de vils despotes »³⁸. Contre « des hommes qui ont osé menacer un peuple libre et français... tout le monde sait ce dont peuvent être capables de vrais Républicains », déclare en 1793 un prospectus insulaire d'armement en course³⁹. Et l'on assiste effectivement dans les îles, surtout durant la période dominée par les sans-culottes, à un véritable effort de mobilisation générale⁴⁰. Auquel même Burnel, un des agents du Directoire

35. Préambule de l'arrêté du 28 novembre 1793 qui prononce la destitution de Saint-Félix, A.M. B13/B.

36. Adresse de l'Assemblée aux habitants et pétition à l'Assemblée de la Chaumière de Sainte-Marie des 6 et 11 nivôse an III (26 et 31 décembre 1794). A.D.R. L 22 et 19/2.

37. *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique*, t. 1, p. 301.

38. Procès-verbal du corps municipal du Sud du 10 germinal an V (30 mars 1798). A.D.R. L 341.

39. Ce prospectus, du 6 juin 1793, signé des frères Philippe et Antoine Couve et de Bouchet l'aîné, armateurs à l'île de France, décrit un projet d'expédition de trois corsaires contre les Indes néerlandaises, A.D.R. L 407.

40. En 1794, par exemple, les victoires françaises, comme celle de Renaud près de l'île Ronde, sont magnifiées dans les adresses à la Convention. Une souscription, spontanément ouverte par les habitants de l'île de France pour les familles des victimes de ce combat, rapporte

expulsés par les colons, rend hommage lorsqu'il écrit que « le créole aime le nom français et est capable de tout faire pour le soutenir et le conserver »⁴¹.

Ce n'est pas une surprise si la stratégie prônée par les Mascareignes en Inde s'inspire des conceptions d'Houdetot. Selon lui, la France peut miser, sur le continent, sur « trois alliés possibles, les Mahrattes, Nizam Aly et Tippo Saëb ». Mais « les Mahrattes sont légers, avides et surtout indisciplinés... Nizam Aly est riche, puissant, mais sans énergie ». Tippo est donc l'allié à rechercher en priorité, « il est l'ennemi juré des Anglais, il a de grandes richesses, les meilleures troupes de l'Inde, et surtout des connaissances militaires ».

Tipu⁴², sultan du Mysore, est le fils de Hyder Aly qui a été pour les Français un soutien précieux durant la guerre d'Indépendance américaine. La conclusion rapide de la paix de Mangalore, en mars 1784, a déçu ses ambitions et en 1789 il a envoyé une ambassade à Versailles pour demander à Louis XVI de l'aider à reprendre contre les Anglais une guerre voulue aussi certainement par Lord Cornwallis. Cette ambassade est passée à l'île de France, dont les archives conservent le détail minutieux des frais qu'elle a occasionnés⁴³. Tipu n'a obtenu de la France que des encouragements et de vagues promesses, mais a quand même déclenché les hostilités, en décembre 1789, en attaquant le rajah de Travancore, un vieil allié de l'Angleterre⁴⁴. Sans doute des habitants des Mascareignes souhaitaient-ils alors pouvoir l'aider. A Bourbon un certain Darchin, inconnu par ailleurs, propose à l'Assemblée générale de lancer un emprunt « pour faire un armement qui irait au secours du nabab petit pou [sic] » et suggère, si l'on ne trouve pas de piastres pour le couvrir, d'émettre un papier-monnaie spécial qui serait garanti par les Assemblées des deux îles⁴⁵. Mais finalement rien de concret n'est décidé et Tipu, laissé à ses seules forces, est vaincu, malgré ses talents militaires, et obligé, au traité de Srirangapatam de mars 1792, de consentir au sacrifice de la moitié de ses États.

265 000 livres tournois. A la même époque, les dons patriotiques, revêtant les formes les plus variées, affluent à La Réunion dans la caisse coloniale. En 1796, l'affront fait à la République, avec le renvoi de ses représentants, est atténué par un exceptionnel effort pour payer et nourrir les marins et soldats arrivés avec eux. Sur le détail de cette politique, voir Cl. WANQUET, *Histoire d'une Révolution...*, op. cit., t. 2, pp. 169-174, 227-243, et t. 3, pp. 14-16.

41. Mémoire du 17 frimaire an V (7 décembre 1796), publié par SAINT ELME LE DUC, op. cit., p. 294.

42. Nous adoptons à partir de maintenant l'orthographe des historiens indiens, mais selon les documents et selon les auteurs, on trouve aussi Tippo, Tippoo, Tippou, Tipoo, Tipou, Saëb, Saïb, Sahib...

43. A.M., A. 101.

44. Pour l'ensemble de la question des rapports de l'Angleterre avec le Mysore, voir R.C. MAJUMDAR, H.C. RAYCHAUDHURI, K. DATTA, *An Advanced History of India*, pp. 682-688 et 711-716. Sur l'ambassade de Tipu en France, voir M. BESSON, *Les aventuriers français aux Indes (1775-1820)*, pp. 120-125; SAINT ELME LE DUC, op. cit., pp. 326-329.

45. Sa suggestion est examinée par le Comité de rapport le 7 juin 1790. A.D.R. I.J. 61.

Mais, pour tous les observateurs, il ne paraît s'agir là que d'une trêve et, dès qu'avec l'annonce de la reprise de la guerre franco-anglaise, l'imminence d'un nouveau siège de Pondichéry paraît probable, Lacoste, député à l'Assemblée coloniale de l'Île de France, suggère que Malartic requière le gouverneur Chermont d'évacuer la place et de conduire ses soldats chez Tipu ⁴⁶. Mais certains de ses collègues affirment que l'escadre de Cornwallis est faible et composée seulement de quatre bâtiments dont trois sont des navires de commerce armés en guerre et montés par des lascars peu sûrs. C'est donc — comme on l'a vu plus haut — le principe d'une expédition de secours qu'arrête l'Assemblée le 14 août ⁴⁷. Dans l'enthousiasme général est votée une souscription patriotique pour financer l'armement en guerre de deux gros vaisseaux de commerce et le député Carosin, ardent sans-culotte, se propose comme marin pour l'expédition.

Dans les jours qui suivent, des commissaires coloniaux s'affairent à trouver pour elle des approvisionnements. L'Assemblée achète *le Modeste*, rebaptisé *l'Île de France*, dont elle fait don à la République. Elle le place sous le commandement de Carosin, aux ordres de Saint-Félix, et adopte le principe d'une imposition spéciale pour le cas où le montant de la souscription patriotique ne couvrirait pas le prix d'achat. Cependant le vice-amiral, arguant toujours des ordres de Monge et de divers décrets de l'Assemblée nationale, tarde à partir; il cherche l'appui du faible Malartic et propose d'en référer à la Convention. Mais après de nouveaux débats passionnés sur l'opportunité, l'efficacité et surtout la légalité de l'expédition projetée ⁴⁸, l'Assemblée le requiert, le 21 août, d'obéir à l'injonction « du peuple de l'Île de France », en se déclarant convaincue « que la manière la plus utile de la protéger est d'aller combattre dans l'Inde ». Saint-Félix, début septembre, feint de se soumettre, mais ses frégates ne font en définitive qu'un simulacre de départ et le vice-amiral, sous prétexte de rétablir sa santé, part pour l'île Bourbon où il espère trouver appui auprès d'un fort parti royaliste. Si bien que rien n'a véritablement été entrepris, en novembre 1793, quand arrive la nouvelle de la chute de Pondichéry. D'où la fureur de l'Assemblée coloniale de Port-Louis qui, sous une très forte pression populaire, destitue purement et simplement Saint-Félix de son commandement, élit Renaud

46. Séance du 6 juin 1793, A.M. B 11/C.

47. Il faut dire que l'idée de cette expédition a été encouragée par les lettres reçues les 2, 14 et 19 août, de l'Assemblée coloniale de Pondichéry et de Chermont, annonçant leur ferme volonté de défendre la place. A.M. B 12/A et B.

48. Voir les procès-verbaux des séances de l'Assemblée coloniale du 14 au 21 août, A.M. B 12/A et B.

pour le remplacer⁴⁹ et confirme ainsi sa mainmise quasi totale sur la politique extérieure de la colonie⁵⁰.

Cependant Tipu n'a pas renoncé à prendre sa revanche sur les Anglais et plusieurs émissaires français (ou se présentant comme tels) entretiennent ses espoirs en lui faisant miroiter la promesse d'importants secours en provenance des Mascareignes. Selon le naturaliste Macé, lorsque, en 1795, Pierre Monneron est chargé par le gouvernement de la République de rouvrir les négociations avec lui, il lui promet « une levée de la jeunesse des deux îles et 8 à 10 000 cafres »⁵¹.

Mais c'est surtout un étonnant aventurier, le corsaire Ripaud Montaudevert, Réunionnais d'adoption, qui joue un rôle décisif. Échoué par hasard à Mangalore, il se présente comme un agent officiel du gouvernement français et assure le sultan que les administrateurs des Mascareignes pourront lui envoyer une armée de vingt mille Européens et de trente mille Cafres pour l'aider à reprendre la lutte contre les Anglais. Ses promesses lui valent des faveurs exceptionnelles, comme l'autorisation d'ouvrir à Seringapatam un club sans-culotte. Puis Ripaud est chargé de conduire lui-même à l'Île de France deux ambassadeurs de Tipu, Assen Alykan et Ibrahim Saël, que l'Assemblée coloniale et Malartic accueillent favorablement en janvier 1798, leur promettant d'étudier les moyens de fournir des secours à leur maître, « tant en blancs qu'en noirs », et lançant une proclamation pour obtenir des volontaires qui doivent constituer l'avant-garde des forces que la République française fournira à son allié⁵².

49. Délibérations et arrêtés des 28 et 29 novembre, 2 décembre 1793, A.M. B. 13/B. Sur l'ensemble de l'affaire de la destitution de Saint-Félix, voir Cl. WANQUET, *Histoire d'une Révolution...*, *op. cit.*, t. 2, pp. 103-112.

50. L'Assemblée demande bien au gouverneur général Malartie et à Leboucher, commissaire civil envoyé par la Constituante, d'avaliser ses décisions. Mais leur approbation, d'ailleurs immédiatement donnée, est purement formelle.

51. Lecture au Directoire exécutif du 24 ventôse an VI (14 mars 1798) *in* SAINT-ELME LE DUC, *op. cit.*, pp. 335-337.

52. Séances de l'Assemblée coloniale des 1^{er} et 7 pluviôse an VII (20 et 26 janvier 1798), A.M. B 30/A. Sur l'ensemble de l'épisode, voir SAINT-ELME LE DUC, *op. cit.*, pp. 337-338; FEILDEL, *A la mer, en guerre. Vie du corsaire Ripaud de Montaudevert (1775-1814)*, pp. 55-63.

III. — L'ÉCHEC DE LA POLITIQUE INTERVENTIONNISTE DES MASCAREIGNES EN INDE ET LA PERMANENCE DE LEUR DÉPENDANCE

Quand on fait le bilan des tentatives d'intervention en Inde lancées ou préconisées depuis les Mascareignes, force est de reconnaître qu'il est singulièrement maigre.

Sur un plan strictement politique, la mission des « conciliateurs », Yvon et Gautier, ne réussit pas, d'après M.V. Labernadie, à ramener la paix et l'union à Chandernagor. Et elle eut surtout pour malheureux effet d'aviver contre les prétentions de l'Ile de France les vieilles rancœurs des habitants de Pondichéry ⁵³.

Dans le domaine militaire, ce fut bien pire, tous les projets d'intervention des Mascareignes se soldant par un échec total.

Nous venons de voir que l'expédition de secours pour Pondichéry de 1793 ne partit jamais. L'eût-elle fait d'ailleurs qu'elle serait arrivée trop tard, puisque la ville était tombée aux mains des Anglais dès le 23 août !

Deux ans plus tard, le projet Monneron tourna rapidement court, par la cupidité de son auteur, si l'on en croit Macé qui lui est très hostile. D'après lui en effet, Monneron, retourné au Port-Louis, oublia ses engagements pour ne plus s'occuper que de commerce et utiliser les fonds de la République à des spéculations privées, avant de disparaître dans un naufrage près de Mascate !

Quant aux renforts envoyés en 1798 par les îles à Tipu, ils se bornèrent, en tout et pour tout, à quelques officiers de marine, sur le compte desquels Macé ne tarit pas de critiques, et 86 volontaires dont 58 fusiliers ! ⁵⁴ Sur ce maigre effectif, La Réunion, habituel réservoir de soldats, ne fournit que 12 hommes.

L'historiographie française traditionnelle des Mascareignes impute en priorité la responsabilité de cet ultime et décisif fiasco à la vantardise et à la légèreté de Ripaud. Elle reprend en cela l'avis de Malartic, très hostile au corsaire. Mais, à l'en croire, le gouverneur général aurait eu aussi un rôle très négatif dans l'affaire pour avoir donné une malencontreuse publicité aux ambassadeurs de Tipu qui voulaient discrètement se présenter comme de simples marchands ⁵⁵. Et les corps constitués de La Réunion également, qui n'auraient de leur côté rien

53. M.V. LABERNADIE, *La Révolution et les établissements...*, *op. cit.*, pp. 265-295.

54. « État établi en rade de Talichery le 2 floréal an IV (21 avril 1798) », A.M. A 101.

55. SAINT-ELME LE DUC, *op. cit.*, pp. 331-332, 339-345 ; A. D'ÉPINAY, *op. cit.*, p. 412 ; A. PITOT, *L'Ile de France. Esquisses historiques*, t. 1, pp. 208-209 ; A. TOUSSAINT, *L'océan Indien au XVIII^e siècle*, p. 125.

fait, si l'on en croit le gouverneur local Jacob, pour accueillir convenablement les ambassadeurs du sultan ⁵⁶.

Que l'affaire ait été localement mal préparée, cela ne fait aucun doute. Mais cela n'explique pas tout. Il faut surtout chercher les raisons du peu d'empressement des Iles à venir efficacement en aide à Tipu, d'une part dans le tempérament de leurs habitants, d'autre part dans les options de leurs dirigeants.

Sauf sur les corsaires qui offrent la perspective d'un enrichissement rapide, on constate tout d'abord chez les créoles un manque certain d'empressement à s'expatrier, fût-ce pour la cause révolutionnaire. Ceci tient sans doute à l'attachement qu'ils témoignent à leur petite patrie, souvent noté par les mémorialistes et qui représente d'ailleurs un obstacle permanent à toute politique locale d'émigration ⁵⁷; et plus encore, quand il s'agit de l'Inde, à un sentiment de crainte. Le souvenir des guerres précédentes a, en effet, de quoi effrayer. Les Volontaires du régiment de Bourbon y furent décimés par la maladie, la plupart avant même d'avoir pu se battre ⁵⁸. Les survivants n'obtinrent pas les récompenses escomptées : « licenciés et abandonnés » sur place, « quelques-uns dans la plus extrême misère, ils eurent beaucoup de difficultés pour rentrer chez eux » ⁵⁹. Là, ils ne reçurent pas les concessions promises à l'Ile de France. Aussi, en 1790, a-t-il suffi aux opposants au nouveau régime de faire courir le bruit, chez les habitants de Saint-Benoît, que les municipalités auront, « à leur gré », le droit d'envoyer leurs enfants en Inde, pour semer le trouble parmi eux ⁶⁰. Quand il est question, trois ans plus tard, de reconstituer le régiment des Volontaires de Bourbon, plusieurs assemblées primaires demandent que « sous aucun prétexte », il ne soit ordonné ni même permis à ses recrues de « passer la mer » ⁶¹. Et lorsque, par la suite, se répand la rumeur que le régiment pourrait quand même être envoyé combattre en Inde, les désertions — un mal dont il souffre déjà de façon chronique — prennent des proportions véritablement catastrophiques !

Mais les Réunionnais et leurs voisins de l'Ile de France eussent-ils manifesté plus d'enthousiasme à s'expatrier massivement sous la bannière de Tipu qu'ils auraient sans doute été freinés par leurs dirigeants. Pour ces derniers, en

56. Lettres à Malartic n° 114 et 115 des 16 et 20 ventôse an VI (6 et 10 mars 1798), A.D.R. L 97.

57. Ainsi que le soulignaient par exemple Bellecombe et Crémont dans un rapport général sur Bourbon du 28 janvier 1770, A.N. Col. C 3/14.

58. Dans un « mémoire sur l'Isle de Bourbon » de 1785, un auteur anonyme écrit que sur environ 200 volontaires envoyés en Inde durant la guerre d'Indépendance américaine, 42 ont été tués au combat et 127 seulement sont revenus. Les autres seraient morts de la petite vérole. « Il est donc bien inutile », selon l'auteur, de continuer à envoyer des soldats bourbonnais en Inde, car « ils embarrassent les hôpitaux, ils y crèvent comme mouches ». A.N. Col. C 3/20.

59. Lettre de Souillac au ministre n° 250, du 13 décembre 1781, A.N. Col. C 4/95.

60. Cette tactique est rappelée dans un mémoire du 12 juin 1791 qui plaide, au contraire, en faveur du nouveau régime, A.D.R. L 333.

61. Délibérations des assemblées primaires de Sainte-Suzanne et Saint-Benoît.

effet, la priorité en matière militaire est d'assurer la défense des îles elles-mêmes. Si les arguments présentés en 1793 par Saint-Félix contre l'expédition indienne lui coûtèrent son commandement, ils prévalent nettement par la suite. La crainte de perdre des hommes, des armes, des munitions, indispensables à la défense locale, représente déjà la principale entrave à l'expansion de la guerre de course ⁶². A fortiori joue-t-elle contre toute « aventure » indienne.

Crainte parfaitement justifiée si l'on considère, d'une part l'accentuation de la pression anglaise, d'autre part la modestie des moyens militaires dont disposent les îles.

Après la prise rapide et facile des comptoirs français, les Anglais, en effet, ont occupé Trinquemalé et le Cap. Chaque année, ou presque, leurs croisières viennent, sinon attaquer, du moins défier les îles et sans doute jauger de leur aptitude et de leur volonté de résistance.

Les tenir en respect constituait déjà pour les Mascareignes un exploit avec les maigres moyens militaires dont elles disposaient. En 1788, en effet, leur population libre ne se chiffrait officiellement qu'à 16 124 individus dont 3 485, soit 22%, étaient des gens de couleur qui, dans le contexte révolutionnaire, pouvaient être considérés comme peu sûrs ⁶³. De plus, dans cette population, les femmes et surtout les enfants étaient très majoritaires : à Bourbon, par exemple, les hommes adultes ne représentaient que 16,57% des Blancs recensés. Or l'île ne disposait pour toute garnison, en 1789, que de 300 soldats du régiment de l'île de France, 39 survivants de celui des Volontaires et une poignée d'invalides préposés à la garde des batteries ⁶⁴. Sa voisine était certes mieux lotie, mais pas au point d'avoir les moyens d'entreprendre une politique conquérante sans d'importants renforts de la mère patrie.

Or ces renforts, plusieurs fois promis, se sont bornés, mis à part les initiatives de caractère privé de quelques corsaires, à l'escadre envoyée en 1796 pour accompagner les commissaires du Directoire. Soit 4 frégates, 2 corvettes et quelques bâtiments pris en route, en tout 1 200 marins sous le commandement de Sercey, auxquels s'ajoutaient 800 soldats sous celui de Majallon. Et ce n'est pas l'aide matérielle ni surtout financière de la mère patrie qui pouvait compenser la modestie de cet appui.

Pourtant, sur le rôle stratégique et militaire fondamental que les Mascareignes sont en mesure de jouer, les déclarations de dirigeants de la France révolutionnaire ne manquent pas. « Si vous abandonnez l'île de France,

62. Voir Cl. WANQUET, « La Réunion et la guerre de course pendant l'époque révolutionnaire », *Cahiers du Centre universitaire de La Réunion*, n° 8, 1976, pp. 34-39, 58-60.

63. Ces chiffres sont calculés à partir du recensement de Bourbon de 1788 (A.D.R. I. 138) et des statistiques données par H. DE RAUVILLE, « La population de l'île de France en 1790-91 », *Revue historique et littéraire de l'île Maurice*, 4^e année, juin 1890, p. 11.

64. Cf. Cl. WANQUET, *Histoire d'une Révolution...*, op. cit., t. II, pp. 10-11.

déclare ainsi Boyer Fonfrède à la Convention, l'Angleterre donnera facilement des fers à l'océan Indien »⁶⁵. Et les instructions secrètes données en ventôse an VIII (mars 1800) par les consuls à Villaret Joyeuse et Lequoy-Montgiraud, chargés d'aller reprendre en main l'administration des colonies orientales, prônent comme un postulat que « l'île de France n'est essentiellement utile et importante que par sa position géographique au milieu des mers de l'Inde et de l'Afrique et par les rapports étendus de commerce, de politique et d'influence nationale qu'elle peut avoir, soit en paix, soit en guerre, avec les diverses contrées environnantes »⁶⁶.

Mais, à l'évidence, en matière de politique indianocéanique, la France révolutionnaire n'a pas plus que celle d'Ancien Régime les moyens de ses ambitions⁶⁷.

Mais est-ce seulement affaire de moyens, ou n'y a-t-il pas, dans cette France révolutionnaire, un véritable désintérêt — tout au moins relatif — pour ses lointaines possessions de l'océan Indien ? Désintérêt traditionnel en quelque sorte, puisque pendant les vingt dernières années de l'Ancien Régime, un seul des ministres de la Marine et des Colonies, de Castries, connaissait véritablement cette région du monde⁶⁸. Désintérêt imposé aussi par les circonstances, par l'urgence d'autres problèmes, qui fait que Bertrand, premier député de Bourbon à l'Assemblée nationale, doit attendre des mois avant de pouvoir se faire entendre de la Législative qui, « accablée d'un grand nombre d'affaires relatives à l'intérieur... ne trouve pas un moment à donner aux colonies »⁶⁹. Désintérêt, enfin, dont la relative sérénité de la Révolution aux Mascareignes est certainement pour une bonne part responsable. Car cette sérénité est un motif supplémentaire de les oublier au profit des colonies américaines : la raison fondamentale de l'effacement de la France révolutionnaire sur la scène de l'océan Indien et de l'Inde en particulier est, croyons-nous, à chercher dans l'écrasante priorité donnée dans sa politique coloniale aux Indes occidentales et surtout à Saint-Domingue.

Une chose, en tout cas, est certaine : le rapport lucide et alarmiste d'Houdetot montrant parfaitement la corrélation entre les affaires de l'Inde et la survie des Mascareignes reste dans les cartons du Directoire jusqu'à ce que Bonaparte l'exhume. Mais, à cette date, Tipu a déjà été éliminé ! En bref, si fiasco il y a de la politique d'intervention militaire des Mascareignes en Inde, ce

65. Discours paru dans le *Moniteur* du 20 février 1793, cité par SAINT-ELME LE DUC, *op. cit.*, p. 9.

66. A.N. Col. C4/113.

67. Cf. Cl. WANQUET, *Histoire d'une Révolution...*, *op. cit.*, t. I, pp. 146-148.

68. Cf. J. TARRADE, *Le commerce colonial de la France à la fin de l'Ancien Régime*, t. 1, p. 485. On remarquera également que, de Turgot à Decrès, vingt ministres de la Marine se succèdent en trente ans ; une telle instabilité n'est certainement pas propice à une meilleure connaissance des problèmes de l'océan Indien.

69. Lettre à l'Assemblée coloniale de Bourbon du 1^{er} janvier 1792, A.D.R. L 307.

fiasco est tout autant celui de la France révolutionnaire, en général, dans cette partie du monde.

En définitive, le rapport des Mascareignes à l'Inde, pendant l'époque révolutionnaire, reste beaucoup plus placé sous le signe de la dépendance que sous celui de la conquête.

Plusieurs témoignages — sur lesquels nous reviendrons — font état d'une intensification du courant migratoire indien vers l'île de France. En 1806-1807, sur un total de 5 912 Libres de couleur que compte l'île, la seule population du faubourg de l'Est à Port-Louis, presque entièrement composée de Malabars et Lascars (les autres sont des Yoloffs), représente 1 615 personnes ⁷⁰.

Et si la guerre avec l'Angleterre met fin, à partir de 1793, aux fructueuses opérations financières que les négociants de l'île de France réalisaient avec le personnel anglais en Inde ⁷¹, elle n'interrompt en revanche que très momentanément et très partiellement les envois vers les Mascareignes de ravitaillement, dont se chargent, non sans risques, les neutres, Américains et surtout Danois. Jusqu'en 1793 les envois de l'Inde représentent un des secteurs fondamentaux de l'activité de Port-Louis : 105 navires y arrivent de la péninsule dans les débuts de la Révolution, soit une moyenne annuelle supérieure à 26 (dont, il est vrai, 47, soit près de 45%, en provenance des comptoirs français). Au début de la guerre, ce trafic s'effondre brutalement : un bateau seulement en 1794, 4 en 1795. Mais il remonte dans les années suivantes : 82 arrivées de 1796 à 1802, soit près de 12 par an. La plupart des bâtiments viennent du comptoir danois de Tranquebar, sur la côte de Coromandel, qui, de 1795 à 1801, expédie 43 navires à l'île de France, soit plus de la moitié (59,7%) du total de ceux en provenance de l'Inde durant cette période ⁷². Mais, grâce aux neutres, le Port-Louis reçoit aussi des vivres du Bengale ou de la côte de Malabar, de Bombay, Madras ou Calcutta!. Sur l'importance de ce commerce et sur la menace qu'il continuait à représenter pour le fragile équilibre monétaire des îles, on a le témoignage de la pétition signée par plusieurs négociants de Port-Louis et invitant l'Assemblée locale, début 1802, soit à un moment où des relations correctes se rétablissent avec la France, à demander à la métropole d'envoyer désormais des pièces d'or de préférence aux piastres dont « l'exportation continuelle » en Inde, où leur cours est avantageux, « expose le commerce de ces isles à manquer de numéraire » ⁷³.

70. Musleem JUMEER, *op. cit.*, pp. 267-268.

71. A. TOUSSAINT, *Le Mirage des îles...*, *op. cit.*, p. 30.

72. Sur l'activité de Tranquebar, port interlope et parfois refuge pour les Français, voir A. TOUSSAINT, *L'océan Indien au XVIII^e siècle*, pp. 142-143.

73. Séance du 6 ventôse an X (25 février 1802), A.M. B 30/A.

IV. — LA CONCEPTION DES RAPPORTS AVEC L'INDE ET LES INDIENS
 À L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE,
 NOUVEAUTÉ GÉNÉREUSE OU MASQUE DU VIEIL IMPÉRIALISME ?

Puisque les impératifs de leur défense interdisaient aux Mascareignes d'envoyer à Tipu des effectifs blancs importants, n'auraient-elles pu, à défaut, lui fournir des soldats noirs ? L'idée de créer des régiments d'esclaves n'était pas nouvelle et des précédents existaient, dont celui, resté justement célèbre, de l'attaque de Madras par La Bourdonnais. Aussi ne s'étonne-t-on pas de voir cette même idée évoquée par Monneron, puis par Ripaud. En 1798, Malartic proposa même de lever cent Cafres pour le service des frégates qui devaient reconduire les envoyés du sultan du Mysore.

Mais de telles suggestions allaient à l'encontre d'une priorité jugée par les colons des Mascareignes plus vitale encore que la défense contre l'Anglais, la garantie de leur ordre social esclavagiste. Car tout esclave enrôlé dans les forces expédiées à Tipu serait devenu, *ipso facto*, doublement dangereux. D'une part, parce qu'habitué ainsi au maniement des armes, il lui pourrait venir plus facilement l'envie de les retourner un jour contre ses anciens maîtres ; d'autre part, parce que, sorti de l'île, au contact de Français venus de métropole, il ne pourrait manquer d'être informé du vote par la Convention de l'abolition de l'esclavage et de s'en faire l'écho à son retour dans la colonie. Aussi l'Assemblée coloniale de l'Île de France repoussa-t-elle la suggestion de Malartic en se bornant à déclarer que sa réalisation « pourrait être dangereuse à la sûreté de la colonie »⁷⁴.

Cependant, en agissant ainsi, les Mascareignes renonçaient à ce qui dans d'autres mondes tropicaux — la Guadeloupe, Saint-Domingue par exemple — fut à l'époque révolutionnaire l'arme française de combat la plus efficace. Certes l'Inde était très différente, socialement et culturellement, des colonies françaises d'Amérique et une croisade de caractère libertaire et égalitariste n'y aurait certainement pas eu les mêmes échos. Reste, en constatant la prudence des Mascareignes sur ce point, qu'on ne peut manquer de se demander si la Révolution a véritablement modifié leur conception des relations avec le monde indien (y compris avec celui qui vivait à l'intérieur même des îles) ou si leur politique à son égard ne fut pas en définitive la continuation de celle de l'Ancien Régime avec simplement un caractère plus volontariste et plus belliqueux.

Question passionnante, mais aussi très difficile, car les témoignages précis en la matière manquent ou doivent être « décryptés ».

74. Délibération du 7 pluviôse an VI (26 janvier 1798), A.M. B 30/A.

Albert Mathiez a bien souligné la dimension nouvelle du patriotisme français à l'époque révolutionnaire qui n'est « pas seulement la volonté de défendre contre tout ennemi une part du sol national, mais l'amour exalté de l'institution politique nouvelle... la croyance profonde que la constitution et les lois, la souveraineté du peuple, la liberté et l'égalité sont autant de biens inestimables dont la possession va conduire non seulement les Français, mais tous les hommes à la régénération ». Cette conviction qu'a l'homme révolutionnaire de bâtir un monde nouveau et meilleur introduit, selon Devèze, plus de générosité dans sa conception des rapports avec les peuples d'outre-mer. Celle-ci reflète désormais « l'espoir profond que les relations Europe-Monde pourraient un jour se développer sur un pied d'égalité, pour le profit de tous, et que l'exploitation des autres continents par l'Europe cèderait la place à une harmonieuse entraide »⁷⁵.

Cet esprit nouveau passe manifestement dans les instructions consulaires relatives à l'océan Indien inspirées, d'après Prentout⁷⁶, par Lescallier, ami de La Fayette et anti-esclavagiste notoire, qui avait été commissaire civil aux Indes en 1792. Ces instructions prévoient une sorte d'expansion tentaculaire de l'influence française, à partir des Mascareignes, vers différentes contrées et villes dont Mascate, la côte de Malabar, Surate, Tranquebar, Ceylan..., mais une expansion fondamentalement pacifique : il faudra « affectionner » les dirigeants et les naturels de ces pays à la Nation française et pour cela ses nouveaux délégués s'attacheront à réparer les torts qu'auraient pu commettre auparavant ses marins, corsaires ou commerçants trop avides, et à empêcher à l'avenir toute nouvelle vexation.

Un tel esprit se voit-il dans les intentions et le comportement des gens des Mascareignes vis-à-vis des Indiens ? Quelques signes permettent de le croire. Cossigny et Broutin, députés de l'île de France à Paris, conseillent, en 1792, d'expédier en Orient « plutôt des botanistes que des commissaires »⁷⁷. Mais sans doute expriment-ils ainsi plus une opinion parisienne qu'insulaire, d'autant qu'ils se plaignent amèrement par ailleurs d'être, depuis de longs mois, sans nouvelles de leurs commettants.

Beaucoup plus significatif est le club Jacobin fondé le 16 mai 1797 à Seringapatam par 59 Français à la solde de Tipu, animé et présidé par Ripaud Montaudevert : on y lit les Droits de l'Homme, on y prête serment de fidélité à la Constitution française, on y vote les articles d'un code militaire à usage local... Tipu paraît voir d'un bon œil toutes ces manifestations et accepte que la

75. Michel DEVÈZE, *L'Europe et le monde à la fin du XVIII^e siècle*, pp. 608-609.

76. *L'île de France sous Decaen*, p. 301.

77. Lettres au Comité colonial d'agriculture et d'instruction publique du 12 novembre 1792 et à Monge, ministre de la Marine, du 26 octobre 1792, A.N. Col. C 4/106. Cossigny et Broutin rappellent qu'ils ont aussi présenté une pétition en ce sens à la Législative le 6 février précédent.

petite troupe française prene solennellement le drapeau tricolore à l'occasion d'une grande cérémonie dont le point d'orgue est un discours enflammé de Ripaud sur le front des troupes. Celles-ci, dans l'enthousiasme général, jurent de « vivre libres ou mourir ». Des chants patriotiques, des salves d'artillerie, ponctuent la manifestation qui s'achève par un grand bal autour de l'arbre de la liberté ⁷⁸.

Quelle fut la portée de tout cela auprès des cipayes qui avaient, eux aussi, reçu un drapeau tricolore et auprès de leur sultan ? C'est très difficile à savoir ⁷⁹. Le discours de Ripaud est, d'après Feildel, « un curieux tissu de lieux communs révolutionnaires, de lyrisme patriotique et d'effusions incohérentes ». Mais il n'est connu que par la traduction d'un « horloger illettré qui servait d'interprète au Sultan » et qui a très bien pu en déformer la teneur. Le « citoyen Tipoo » vit-il dans ces propos et dans toutes ces manifestations autre chose qu'un moyen d'améliorer la cohésion de ses troupes et l'occasion d'une satisfaction d'amour-propre ? Si l'on en croit Chappuis, au fond de lui, il méprisait les Français et se méfiait d'eux : « il me détestait... mes lettres étaient interceptées et j'ai éprouvé infiniment de désagrément de sa part », écrit-il, en ajoutant que, jusqu'à l'ultime attaque anglaise, Tipu a fait totalement fi de ses conseils ⁸⁰.

A un tel comportement, on peut trouver de multiples explications : antipathie spontanée entre les deux hommes ; fureur légitime du sultan à la vue du maigre effectif reçu des Mascareignes, si peu en rapport avec les promesses qui lui avaient été faites ; orgueil démesuré, aussi, du personnage, qui ne supporte pas quiconque risque de lui faire ombre et a déjà fait assassiner Akbar Ali et Mohamed Osman, ses deux envoyés auprès de Louis XVI, qui auraient eu le défaut, à leur retour, de trop vanter la puissance de la France et la magnificence de son roi ! ⁸¹ Tout cela a dû jouer sans doute et, à l'évidence, Tipu est bien moins un ami de la France et de sa République qu'un adversaire des Anglais. Et s'il tolère certaines « excentricités » des Français qu'il emploie, c'est parce qu'il a besoin d'eux comme habiles « *condottieri* ».

Mais, au fait, sont-ils autre chose ? Chappuis, à l'arrivée à Mangalore, faisant état des instructions de Malartic, prétend ne pas débarquer tant que Tipu ne lui aura pas donné l'assurance de payer exactement, tous les mois, les traitements promis, auxquels s'ajoutent diverses fournitures, vins, chevaux, bœufs... ⁸² Dans sa correspondance, il revient ensuite fréquemment sur le

78. J. FEILDEL, *A la mer, en guerre...*, *op. cit.*, pp. 57-61.

79. Le problème est le même quand il s'agit des troupes de Raymond ou Piron arborant le drapeau tricolore ou chantant le *Ça ira*. Cf. M. BESSON, *Les aventuriers français aux Indes...*, *op. cit.*, pp. 215-227.

80. Lettre à Malartic du 20 septembre 1799, A.M. A 101.

81. M. BESSON, *op. cit.*, p. 125.

82. Ce qui lui vaut d'entrer en conflit avec Lhermitte, commandant de la frégate *La Preneuse*, qui, faisant état des instructions qu'il a reçues de Sercey et se refusant à rester « dans une rade

délabrement de sa fortune : « j'ai tout perdu, écrit-il par exemple le 15 juin 1799, hors ce que j'avais sur le corps »⁸³.

Ripaud semble d'une autre trempe et son républicanisme ne paraît pas douteux. Mais, ancien officier de Suffren, il aurait eu d'abord le sens de la discipline, selon Feildel, qui ne voit dans son club jacobin qu'une astuce ingénieuse pour rétablir l'union et l'ordre dans la petite troupe d'Européens, très indisciplinée jusqu'alors, qu'il aurait trouvée déjà au service de Tipu à son arrivée à Seringapatam⁸⁴.

Évoquant une des multiples bandes de mercenaires français alors au service de princes indiens, le major anglais Smith écrivait en 1805 : « l'armée de Perron est l'exacte miniature de la Révolution française. De boulangers et de barbiers qu'ils étaient, des malheureux se voyaient portés aux grades de major et de colonel et, inconsciemment chargés du commandement de brigades, ils ne se montraient au pouvoir que pour s'enrichir. C'était la quintessence de l'égalité et l'apogée de la Révolution française »⁸⁵.

L'exemple choisi est particulièrement malheureux puisque Perron, adjoint du Savoyard De Boigne, se présentait plutôt comme un nostalgique du roi. Smith le confond peut-être avec un autre aventurier, se disant, lui, ardent républicain, l'Alsacien Piron⁸⁶. Par ailleurs, il caricature totalement la Révolution pour laquelle il n'a manifestement que mépris. Mais, en évoquant chez les Français en Inde à la fois « la quintessence de l'égalité » et la volonté acharnée de pouvoir et de richesse, il met sans doute le doigt sur l'ambiguïté foncière de leur comportement.

En tout cas, que son jacobinisme bruyamment affiché en Inde ait été sincère ou pas, il vaut à Ripaud, à son retour dans les îles, la suspicion tenace des dirigeants des Mascareignes. Il est vrai que ceux-ci sont, à cette date, devenus franchement conservateurs⁸⁷. Mais, même dans l'enthousiasme des débuts de la Révolution ou dans l'exaltation de la période jacobine, on ne les a jamais vus se faire les champions d'une espèce de croisade libertaire chez les peuples de l'océan Indien. Et s'ils avaient choisi la carte Tipu, c'était par froid réalisme et sans témoigner au personnage ni véritable sympathie, ni même estime. A preuve

entourée de postes ennemis qui en 48 heures peuvent être instruits de son arrivée », l'oblige à débarquer avec tout son monde dans les douze heures qui suivent son mouillage. Lettre de Lhermitte du 27 germinal an VI (15 avril 1798), A.M. A 101.

83. Lettre à Malartic, A.M. A 101.

84. « Ainsi, à l'abri du bonnet rouge, écrit Feildel, l'ancien officier de Suffren rétablissait purement et simplement les conseils de guerre, avec cette innovation qui consistait à faire voter et accepter ce règlement à l'unanimité par les intéressés eux-mêmes... Pour que la loi fût efficace, il fallait donner à ces volontaires indisciplinés le sentiment qu'ils étaient eux-mêmes les auteurs de cette loi » (*A la mer, en guerre...*, *op. cit.*, p. 59).

85. G.B. MALLESON, *Les dernières luttes des Français dans l'Inde et sur l'océan Indien*, trad. 1932, p. 222.

86. Cf. M. BESSON, *op. cit.*, pp. 225-227.

87. Cf. Cl. WANQUET, *Histoire d'une Révolution...*, *op. cit.*, vol. 3, pp. 325-328.

un épisode du débat déjà cité sur la nomination de Canaples. Un de ses adversaires, Martin de Moncamp, rappelle, pour la combattre, que Canaples a été quelques années plus tôt « chassé » de l'Inde « par Assouf Doula » et qu'il sera, de ce fait, mal vu de Tipu, « qui se croira bravé de voir élever un homme dont il a eu à se plaindre ». Comme Canaples, présent à la séance, s'indigne que Martin ait un moment employé la formule « ignominieusement chassé » qu'il juge insultante pour son honneur, plusieurs membres de l'Assemblée l'assurent qu'il ne saurait y avoir de honte à être « ignominieusement » traité par « un barbare » ou par « un despote »⁸⁸.

Cependant l'attitude méprisante ainsi exprimée ne traduit pas une condamnation spécifique du seul Tipu. Elle reflète plutôt le préjugé général des colons pour tout ce qui n'est pas Blanc. Dans le même débat, on fait état d'autres actes de barbarie contre des Français commis en Chine, au Pégu, au Levant. Et lorsque quelqu'un fait allusion, quelques jours plus tard, à une pétition hostile à Canaples en provenance de Mahé, un député l'écarte dédaigneusement, car la ville n'a dans sa population que trois Blancs !⁸⁹

De tels préjugés raciaux existent, *a fortiori*, à l'intérieur même des îles à l'encontre du groupe indien, même si, majoritairement composé de gens libres de naissance, celui-ci se trouve, en quelque sorte, au sommet de la pyramide des gens de couleur. Un cliché, par exemple, traditionnel est celui du lascar « sans courage ni force » (on a d'ailleurs vu plus haut qu'il avait encouragé l'idée d'une expédition de secours vers Pondichéry).

Mais de tels préjugés n'empêchent pas une certaine tolérance à l'encontre des rites et religions de ces Indiens dont il faut, je crois, souligner le caractère exceptionnel pour l'époque. Ainsi voit-on figurer dans un acte notarié de 1786 un « prêtre des lascars »⁹⁰ ou l'administration accorder au mariage d'un de ces lascars avec une esclave indienne la même vertu émancipatrice qu'à un mariage conclu « en face d'église »⁹¹. Les matelots musulmans fêtent en toute liberté le Yamsey, un rituel d'inspiration chi'ite commémorant le sacrifice des enfants d'Ali⁹². D'après M. Emrith, auteur d'une étude sur les musulmans de Maurice qui, malheureusement, ne cite pas sa source d'information, les administrateurs locaux auraient même suivi la cérémonie lors du passage des ambassadeurs de Tipu⁹³.

88. Séance de l'Assemblée coloniale du 16 juillet 1790, A.M. B 2/B. Le terme « ignominieusement » est plusieurs fois souligné dans le texte.

89. Intervention de Pigeot de Saint Valéry, séance du 19 juillet 1790, A.M. B 2/B.

90. Étude de maître Kerival, acte du 6 mars 1786, A.N. Outre-mer cité par M. JUMEER, *op. cit.*, p. 400.

91. Acte d'affranchissement de l'Indienne Monima par Azy, lascar, du 5 juin 1789, A.D.R. L 328.

92. La meilleure description de cette cérémonie, à l'époque, est celle de J.G. MILBERT, *Voyage pittoresque à l'Île de France*, t. 2, pp. 202-204.

93. Cf. M. JUMEER, *op. cit.*, p. 431.

La Révolution est l'occasion pour les Libres de couleur, et pour les Indiens en particulier, de prendre une claire conscience de leur identité et d'exprimer leurs revendications de façon à la fois ferme et sereine. Revendications dans l'ensemble bien perçues par le pouvoir blanc, qui s'en fait même le défenseur auprès de l'Assemblée nationale. Et l'on voit ainsi les Mascareignes appliquer dans le calme les décisions octroyant, sous certaines réserves, les droits politiques aux gens de couleur ⁹⁴.

Mais si les Libres peuvent s'inscrire dans les sociétés populaires ou participer aux élections à la Convention, ils inquiètent aussi la majorité blanche, d'une part par la singularité de leur comportement culturel, d'autre part et surtout, par l'accroissement de leur effectif. En février 1793, l'Assemblée coloniale de l'Ile de France est ainsi amenée à étudier des pétitions qui, au nom de la disparition de tous les signes distinctifs de privilèges, réclament la suppression des costumes et particulièrement des toques des Malabars ⁹⁵. Et, quelques semaines plus tard, le député Lenormand dépose une motion « tendant à ce qu'il soit fait un règlement qui distingue les malabars et les lascars, qu'on les soumette à une étroite surveillance et qu'on prenne des mesures pour arrêter la trop grande augmentation de ces castes dans la colonie » ⁹⁶. Même si, dans les deux cas, l'Assemblée se refuse à prendre à l'encontre des Indiens des mesures discriminatoires, le délicat problème de leur insertion dans la société insulaire, appelé à devenir de plus en plus aigu par la suite, se trouve ainsi clairement posé.

*
* *

Fières de leur position stratégique clef et de leur appartenance à un ensemble national français « régénéré », les Mascareignes ont eu indubitablement, pendant la Révolution, une conscience très claire du rôle « indianique » qu'elles étaient en mesure de jouer. Cependant, quand elles essayèrent de le traduire en actes, les résultats ne furent guère concluants.

De cette démarche et de son échec, il faut, pour conclure, essayer de voir à terme les conséquences pour l'Inde.

Les historiens anciens des îles, Saint-Elme Le Duc, d'Épinay..., attribuent à leur politique maladroite et trop velléitaire une responsabilité écrasante dans l'écroulement du royaume de Mysore et conséquemment de toute la politique française en Inde. Pour eux, les promesses inconséquentes faites à Tipu eurent

⁹⁴. Pour plus de détails sur ces problèmes, voir Cl. WANQUET, *Histoire d'une Révolution...*, *op. cit.*, vol. 1, pp. 390-395, 479-484.

⁹⁵. Séances des 5 et 8 février 1793, A.M. B 10/B.

⁹⁶. Délibération du 23 mars 1793, A.M. B 10/B.

pour catastrophique résultat d'encourager le sultan à reprendre imprudemment les hostilités et d'inciter les Anglais à l'écraser rapidement avant l'arrivée de renforts français véritablement sérieux. A les en croire, Ripaud Montaudevert eût-il été plus sérieux que la face du monde — ou du moins celle de l'Asie — en eût été changée !

C'est, croyons-nous, faire trop d'honneur au personnage et exagérer l'influence que les Mascareignes ont pu avoir dans la quatrième guerre du Mysore. Certes, leur maigre renfort a servi de prétexte à son déclenchement. Mais, comme le soulignent les historiens indiens (qui fréquemment passent sous silence le rôle de Ripaud), cette guerre s'inscrivait dans la logique des choses. Tipu avait aussi envoyé des émissaires en Arabie, à Kaboul et à Constantinople et son acharnement à vouloir laver sa précédente humiliation était tel que les Anglais ne pouvaient pas ne pas voir en lui, non seulement leur principal rival pour la suprématie politique sur le Deccan, mais encore, comme l'écrivait Wellesley, un véritable danger pour leur maintien en Inde⁹⁷. D'autant qu'a peut-être joué chez eux la crainte d'une possible collusion entre Tipu et Bonaparte, alors en Égypte⁹⁸.

Plus tard, Ripaud soutint que ses démarches auprès de Tipu avaient, en définitive, sauvé les Mascareignes, en retenant aux Indes un armement considérable que les Anglais avaient préparé à Madras pour les attaquer !⁹⁹ Sans doute s'agissait-il avant tout pour lui de se « dédouaner », en quelque sorte, vis-à-vis des autorités de l'Ile de France et d'obtenir d'elles l'autorisation d'armer un nouveau corsaire. Mais n'y a-t-il pas du vrai dans une telle affirmation ? Et ne peut-on pas se demander si le projet d'intervention en Inde des Mascareignes et la maladroite publicité qui lui fut faite n'étaient pas, tous comptes faits, une espèce d'écran de fumée derrière lequel les Iles se protégeaient ?

Pour elles — on ne le redira jamais assez —, l'essentiel était d'abord d'assurer leur propre défense, défense militaire et surtout défense sociale. Mais il est piquant de constater que cette démarche a pu avoir, involontairement, des effets révolutionnaires en Inde. L'habitude s'est, en effet, prise d'y déporter un certain nombre d'individus jugés dangereux pour l'ordre intérieur¹⁰⁰. Le premier à avoir été victime d'une telle pratique est, semble-t-il, un certain Hymback, étranger de nationalité non précisée, installé à La Réunion. Il est accusé, en septembre 1794, de n'avoir pu présenter un certificat de congé du régiment dans lequel il avait servi, d'être « sans aveu » et d'avoir « tenu à des

97. MAJUMDAR, RAYCHAUDHURI et DATTA, *op. cit.*, pp. 686, 711-712.

98. Encore que rien de précis, d'après A. MARTINEAU, ne permette de croire avec certitude à un début d'entente entre les deux hommes.

99. G. DUPRÉ, « 32 documents sur Ripaud de Mautaudevert », in *Recueil de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire de La Réunion*, nouvelle série n° 2, 1957, pp. 119-122.

100. D'autres contrées, Madagascar, les Seychelles, l'Insulinde, les Philippines... jouaient à l'occasion un rôle comparable.

noirs des propos séditieux et tendant à les soulever ». L'Assemblée décide son embarquement le plus rapide possible pour l'Inde « aux frais de la colonie » et utilise pour l'opération un navire danois de passage ¹⁰¹. D'autres bâtiments neutres servent systématiquement, à partir de mars 1796, à purger l'île de France d'un certain nombre d'indésirables. C'est, par exemple, encore un Danois qui, en octobre suivant, porte en Inde deux matelots de la Division jugés dangereux pour la sûreté publique ¹⁰². Une déportation plus massive pour « un endroit neutre et habité en Inde » est organisée par les dirigeants réunionnais en juin 1798, au lendemain de la révolte des cantons du Sud. Elle frappe 11 des meneurs de l'insurrection, auxquels on joint 6 Blancs et 8 esclaves internés pour divers motifs, dont la participation à l'agitation causée par les soldats du 12^e bataillon. Mais finalement les condamnés réussissent à soudoyer le capitaine du navire sur lequel ils ont été embarqués, pour se faire déposer aux Seychelles.

Aux déportations proprement dites, il faut encore ajouter les départs « volontaires » de gens suspects dont les autorités coloniales sont certainement heureuses d'être débarrassées. C'est par exemple le cas, en 1799-1800, de plusieurs individus accusés de sympathies abolitionnistes, tel François Simon, un Libre de couleur, établi cordonnier et cantinier à Saint-Denis. On lui reproche d'avoir toléré dans sa boutique des rassemblements de Noirs qui propageaient les rumeurs les plus alarmistes, en particulier celle selon laquelle la véritable finalité de l'expédition de Bonaparte en Égypte aurait été la libération des esclaves aux Mascareignes. Arrêté, condamné à la déportation, il est finalement amnistié en mars 1800, en partie vraisemblablement grâce à sa promesse de regagner à la première occasion Pondichéry, son lieu de naissance.

Un de ces exilés, Pignolet, ancien maire de Saint-André, qui, compromis dans un bizarre complot libertaire ¹⁰³, avait en novembre 1796 fui la justice réunionnaise en se réfugiant à Tranquebar, perturbe à ce point sa terre d'asile que les autorités danoises, qui lui reprochent en particulier ses sympathies bruyantes pour Tipu, décident de l'expulser en 1799 ¹⁰⁴. D'autres déportés ou fugitifs des Mascareignes ont-ils eu un comportement comparable ? Ont-ils été — ironie de l'histoire — plus porteurs en Inde du message révolutionnaire que

101. Arrêté du 7 septembre 1794, A.D.R. I.J. 74.

102. Délibérations du Comité de sûreté publique des 7 germinal an IV et 13 vendémiaire an V (27 mars et 4 octobre 1796), A.M. E 18/A.

103. Sur cette affaire, voir Cl. WANQUET, *Histoire d'une Révolution...*, t. III, *op. cit.*, pp. 98-104.

104. Cf. Cl. WANQUET, *Histoire d'une Révolution...*, *op. cit.*, t. 3, p. 324. Tranquebar servait plutôt d'asile à des gens qui redoutaient les effets de la Révolution, si l'on en croit Lapotaire, député de Lorient aux Anciens. D'après lui, en effet, plusieurs habitants des Mascareignes, craignant l'abolition effective de l'esclavage, seraient allés, après 1795, s'y installer avec leurs richesses. Rapport au Directoire et lecture à Bruix des 21 et 26 thermidor an VI (8 et 13 août 1798), A.N. Col. C 4/112.

les représentants « officiels » des îles ? Il y a là, croyons-nous, encore que très difficile, une piste passionnante de recherches.

Claude WANQUET
(Université de La Réunion)

RÉSUMÉ

A la fin de l'Ancien Régime, les îles Mascareignes entretiennent déjà avec l'Inde de multiples rapports, économiques surtout, mais aussi militaires et politiques. L'esprit nouveau de l'époque révolutionnaire incite leurs habitants à affirmer une politique indienne très volontariste. Elle se traduit par plusieurs interventions dans les affaires intérieures des comptoirs français en Inde et le désir de contrer l'hégémonie anglaise par un soutien actif à Tipu, le sultan de Mysore. Cependant, diverses raisons, en particulier les priorités accordées à la défense militaire des îles et surtout au maintien de leur ordre social esclavagiste, limitent finalement à peu de choses la portée effective de cette politique. La Révolution aura toutefois permis l'expression d'une nouvelle manière de concevoir les rapports entre Européens et Indiens et, peut-être, chez ces derniers, la pénétration, au moins superficielle, d'une idéologie égalitaire et libertaire.

SUMMARY

At the end of the Old Regime, the Mascarene islands were already connected to India through numerous links which were mainly economical but also military and political. The new spirit of the revolutionary age encouraged their inhabitants to assert a very voluntarist Indian policy. They intervened several times in the domestic affairs of the French settlements in India and wished to counter the English hegemony owing to active support to Tipu, the sultan of Mysore. In the end, nevertheless, various reasons, particularly the priorities given to the military defence of the islands and above all to the maintaining of their social order based on slavery, considerably restricted the effective consequences of this policy. However, thanks to the Revolution, a new way of viewing the relationships between the Europeans and the Indians was allowed expression and among the latter an egalitarian and libertarian ideology may have penetrated at least superficially.